

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 28 juin 2022 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Emile BUCH.

Délibération n° 89-22

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSOGLIO Dominique	CURT Jean-Pierre
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GIRAUD Murielle
SIAUD Alain	BONNIER Eric	CASSAGNE Thierry
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	BALME Eric
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	VIALANEIX Nicolas
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	GRAND Florence
BOUVIER Bernard	GIRARDOT Frédéric	PERRIN Gilda
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	BATTISTEL Marie-Noëlle
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	LE TRAOU Dominique
PREVOT Fabienne	GARCIA Bernadette	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	LUC Alain	BALMET Lucie
GERBI Franck	GRIET Bernard	BUCH Emile
ROBERT Philippe	SAURAT Coraline	MAUGIRON Frédéric
MASLO Raymond	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
ROSSI Angélique	TURC Sylvain	ROUSSET Alain
ANGIARI Odile	STUTZ Anne	RAVANAT Eric

Absents excusés représentés : FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique); DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier); DECHAUX Marie-Claire (pouvoir à TRAPANI Mary); BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline); LAURENS Patrick (pouvoir à BONNIER Eric); MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric); PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 48
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de délégués votants : 55

OBJET : COMMISSION TOURISME : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission Tourisme réunie le 20 juin dernier, sont soumises au vote les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2022.

Madame Nadine BARI ne peut pas prendre au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 NPPV :

→ DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Evènement	Proposition commission
Confrérie du Murçon	Action annuelle de promotion et d'animation	1 000 €
Association Dans les Pas des Huguenots	Cotisation 2022	750 €
Isère Concept Animation	Rassemblement de véhicules d'époque	1 500 €
Grenoble Outdoor Aventure	UT4M - Navettes pour le Poursollet	200 €

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme, le 7 juillet 2022,

La Présidente,

Coraline SAURAT

Date d'envoi à la Préfecture : 08/07/2022

Date d'affichage - publication : 08/07/2022

Certifié rendu exécutoire : 08/07/2022

La Présidente,

Coraline SAURAT

